leurs, même dans l'étoffe courante, la part de la broderie augmente chaque saison.

On verra encore beaucoup d'uni. Dans les façonnés en général, on constate toujours les mêmes tendances : faire quelque chose qui change de l'uni, mais qui n'ait pas, non plus, le caractère du façonné, au sens qu'on attachait autrefois à ce mot. Le caractère actuel des façonnés serait assez difficile à expliquer autrement que par des exemples. Nous appelons façonnés : d'abord, toutes les étoffes faites en fils fantaisie. Le procédé d'obtention n'en a guère changé depuis plusieurs saisons ; suivant une armure simple et d'aspect uni, on dispose des fils fantaisie, d'après un ourdissage et un tramage uniformes ou en rayures, ou en carreaux. Ces rayures et carreaux, en grand ou en petit, sont toujours assez peu marquants. Quant aux fils fantaisie, leurs caractères généraux n'ont guère changé non plus. On aperçoit donc nettement le genre d'étoffe que cela produit.

Dans les armurés, on s'attache également à ne rien faire qui soit bien fleuri ; la plupart des genres tissés en armures sont, d'ailleurs, des étoffes à jour : étamines ou gazes.

Dans les jacquards qui se font certainement plus que précédemment, on travaille surtout des dessins peu marquants et simples. Les semis de pois et de pastilles plus ou moins grandes sont toujours en faveur. Beaucoup de dessins imprécis et qui semblent se confondre avec le fond de l'étoffe elle-même. La vogue des dessins imprimés sur chaîne, en soierie et même en lainage, n'a pas diminué, ce qui se rattache bien au caractère que nous indiquons, de dessins imprécis et peu marqués.

La faveur dont jouit ce genre de façonnés se traduit également par la production d'étoffes où le dessin ne consiste qu'en des reflets différents, obtenus par une sorte de gaufrage. C'est ainsi qu'en faisait la saison dernière, des voiles sur lesquels un motif fleuri apparaissait avec un reflet différent de celui du fond. On travaille encore des crêpes identiques et le procédé a été étendu aux tissus les plus divers et pour la production de toutes sortes d'effets.

Si nous ajoutons que le blanc et les nuances très claires continuent d'être en grande faveur pour la prochaine saison, qu'on verra également des rouges très vifs ou de nuance grenat, des bleus tirant sur le bleu bleuet et le marine, beaucoup de verts, et enfin que les nuances bois sont très en faveur pour l'article courant, nous aurons résumé ces indications sommaires sur l'échantillonnage d'été. Nous examinerons ultérieurement, en détail, les divers genres en vogue.

A. W.

LA VRAIE LANGUE UNIVERSELLE

Nous recevons communication de la lettre qu'on va lire. Les partisans de l'*Esperanto* ont trouvé trop bon accueil au *Journal de Roubaix* pour nous soupçonner de partialité quand nous disons qu'à notre humble avis, la vraie langue universelle doit être le latin commercial :

LETTRE DU COMTE DE N.... A UN AMI

Vous n'avez décidément que deux exclamations écrites sur notre entrevue de ce matin : les voici. Inutile de revenir sur les inconvénients de la multiplicité des langues et les avantages d'une langue commune, universelle. Tout cela a été entendu et jugé. Chemins de fer, navires, télégraphes, téléphones, accident chaque jour des hommes plus compétents : le langage, la pensée humaine, les sépare. C'est monstrueux, si inhumain (et inhumain) que de toutes parts éclosent des systèmes nouveaux de langue universelle, pour répondre aux aspirations des peuples civilisés, comme le font le système métrique, de C. G. S. des physiciens, les nomenclatures des botanistes, des chimistes, etc. Signe des temps : la question est mûre.

Une triple solution est possible : 1° *Langue vivante*. Pour une foule de raisons, surtout d'amour propre national (ferme), on a dû y renoncer.

2° *Langue artificielle*. Solution admirable, mais on a été incertain. Prenons comme exemple l'Esperanto, qui en France, grâce au Docteur Chide, a obtenu quelques succès. C'est que le moment psychologique était venu, la question favorable, car l'Esperanto est moins une langue qu'une salade, une salade russe de mots latins, saxons, slaves, grecs, etc. Tant qu'à faire une langue nouvelle, eût-il fallu la créer harmonieuse, symétrique, armonieuse disparate. Les êtres organiques ne sont viables qu'à cette condition. L'Esperanto ressemble à ces vieux monstres rapiécés, bigarrés que l'on voit sur la Marine à Naples. Son principe est à rejeter. Ce qu'elle a de bon, elle le tient du latin. Mais alors pourquoi s'obstiner à un ruisseau détourné, d'un egout fangeux, charriant des débris de toute sorte, au lieu de monter quelques pas et de se désaltérer à la source ? Une réflexion si naturelle nous amène aux langues mortes, fruits mûrs de l'intelligente évolution humaine.

3° *Langue morte*. Solution seule pratique : sans hésiter, on choisit le latin. A Baltimore, à Limbach, à Berlin, à Rome, etc., des périodiques sont bravement à l'œuvre — malheureusement en latin littéraire, ou en latin du moyen âge, ecclésiastique, trop difficiles. L'un n'exclut pas l'autre coexistant — et s'adressant... à des lecteurs littéraires contre protestants, savants ou pédants. Plus pratique, vulgarisation incontestable. C'est ce qu'avait prévu le fameux docteur Colombo.

Il faut se rappeler que le latin déjà, pendant des siècles, avait formé la langue universelle (1) ; que les marins de la Méditerranée avaient pénétré aux échos de la mer d'Orée ses conversations harmonieuses ; que la Tamise, le Danube, le Rhin, le Nil et l'Euphrate l'avaient connues ; que les légions et les marchands de Rome l'avaient fait entendre aux extrémités du monde connu. Ce fut donc ce qui devait plus être bien difficile pour ce dernier, vite accepté de peuples barbares, sans école, sans maîtres. Le soupçon lui vint par maint passage, par la vénération des Anciens, que Rome parlait deux langues. Elle mit à l'œuvre, et ce ne fut pas œuvre facile de rétablir sur ses pieds le langage populaire, le *latin commercial*. Les textes, évidemment, ne fourmillaient pas. Il fallut fouiller les cendres d'Herculanum et de Pompéi. Malgré tout, le but fut atteint et il se trouvait que le latin populaire était la langue la plus simple, la plus facile du monde. Point de ces verbes déponents qui, ressemblant aux verbes passifs, ont un sens actif ; il pouvait tout dire consistant avec l'auxiliaire *avoir* ; l'emploi des mots les plus courts avec un sens clair, précis ; point de règles et plus d'anomalies. Les pronoms étaient à la règle de position imposée par les pénales. Grâce à la règle de position imposée, le latin littéraire, ce brave Pyrrhus ne se fût plus mis sur le sens du « *Hominem te esse memento* » si le Pontife avait, au lieu du grec, employé le latin commercial.

Cette langue universelle, ayant subi l'épreuve décisive du creuset du temps, est d'une facilité telle qu'un élève moyenne l'écrit couramment et peut la lire comme sa langue maternelle. Quiconque a retenu quelques bribes de latin, sans avoir trop oublié la déclinaison et la conjugaison, peut, rendez au livre du docteur Colombo, lire à l'instant même en latin commercial. Il suffit de changer les mots suivant leur fonction (sujet ou compléments). A noter que dix millions de personnes, dans le monde entier, l'écrit des nations, savent plus ou moins de latin, sont à même d'écrire incontinent en latin commercial, à le parler si l'on veut. Il n'est besoin que d'adopter la prononciation italienne, et c'est point, pas d'hésitation raisonnable entre Rome et Paris.

A qui veut bien savoir sa langue, l'étude des étymologies est nécessaire. Or, le latin commercial donne la clef, excellente pour l'intelligence des langues modernes, les langues mêmes. Il n'est presque pas moins utile aux langues mortes, surtout la langue scientifique est latine ou gréco-latine. Le seul dictionnaire français y recourt à chaque pas la grande loi de la persistance de l'accent tonique : *arbor, arborem* — arbre ; *marmor, marmorem* — marbre ; *camera* — chambre ; mais *calor, calórem* — chaleur ; *dolor, dolórem* — douleur. Imaginez ce petit livre dans toutes les écoles. En faisant de l'étymologie, on apprend le latin commercial, et alors la langue universelle n'est plus un mythe, une utopie.

Notons que le latin commercial ne le cède au littéraire ni en force, ni en concision. La langue du *do ut des* de Vénus, *vidi, vici*, du *Summum jus, summa injuria* est la langue télégraphique par excellence. On n'en saurait dire autant de l'Esperanto où la pensée, délayée, noyée sous un déluge de mots, patauge et se heurte à des épaves de toute provenance. Ni précision, ni vigueur, ni verbiage !

J'ai dit que la solution par une langue artificielle était admirable, mais à quoi bon, si l'on a autre chose de mieux ? D'ailleurs, n'est-il pas préférable de commencer avec des millions de latinistes qu'avec des milliers d'espérantistes, dont au reste les neuf dixièmes sa-

(1) A propos des avantages d'une langue universelle, voir le *Manuel du latin commercial*, du Dr Colombo. In-12, broché, 1 fr. ; en cartonnage classique, 1 fr. 25 ; en reliure anglaise souple, 1 fr. 50. (P. Lethielleux, éditeur ; — A Roubaix et à Tourcoing, à la Librairie du *Journal de Roubaix*). — Les communications de tout genre concernant cette langue doivent être adressées au secrétariat de l'Union Lainguistique de la Côte d'Azur, rue Raphaël, 1, Cannes (Alpes-Maritimes).

vent plus ou moins le latin ? Et puis, quand un gouvernement, songeant par hasard à quelque chose d'utile, osera prendre l'initiative d'un Congrès international à cet effet, il ne verra les obstacles s'aplanir, les objections s'évanouir que devant le latin. Les fabricants de langues artificielles s'en vont, répétant avec emphase que le latin est difficile. Bon pour celui de Tacite, mais non pour le latin commercial. On s'explique le vide fait aux comédies de Térence : tant de Romains ne comprenaient pas ! Et l'Ibère et le Celte, le Breton et le Dace parlèrent si vite le latin, c'est qu'apparemment ils ne trouvèrent pas bien terrible celui qu'on leur apportait !

Une raison extrêmement grave s'oppose invinciblement à l'adoption d'une langue artificielle. Vers 1890 triomphait le Volapük avec son million d'adeptes. Qu'est-il aujourd'hui ? Un souvenir. Et pourquoi ? Parce que, langage artificiel, arbitraire, il fut à la merci des tendances de chaque peuple, de chaque profession, qui en disposèrent arbitrairement, et l'on compta bientôt les Volapüks à la douzaine. Il en sera de même pour toute langue artificielle. Déjà les pontifes espérantistes ont jeté leur cri d'alarme : l'Allemand chercherait à faire prédominer les racines saxonnes, le Russe les racines slaves... Et pourquoi pas ? A la salade, chacun son goût. Et aussi, pourquoi pas de racines chinoises, japonaises, arabes, etc. ? Avec les langages artificiels, les pourquoi ne finissent jamais. C'est ce qu'a fort bien vu le grand Congrès de 1903, à Rome, en proscrivant d'une manière absolue les langues artificielles et en adoptant le latin. Ce fait en dit long, car les nations représentées ne comprenaient pas moins que la moitié de l'Europe et presque toute l'Amérique.

Mais, direz-vous, un langage artificiel est essentiellement susceptible d'améliorations, à preuve que ceux venus après le *Volapük*, après l'*Esperanto*, leur sont bien supérieurs, tels que la *Langue Bleue*, *l'Idiom neutral*, la *Lingua comun*, pour n'en citer que trois. Oui, mais ces améliorations aboutissent à des langues nouvelles, multiplient ce qui devrait être diminué, et alors ?... Et puis, en partant du latin, base fixe, indestructible, du latin populaire, plus vieux, plus pur que le latin littéraire, que le grec aussi, possible que, graduellement, on puisse remonter à cette langue primitive de l'Asie, presque entrevue par les linguistes, langue merveilleuse, où ne se trouvent ni exceptions, ni irrégularités, ni syllabes insignifiantes, inutiles, mais des racines monosyllabiques traduisant les idées premières, et des affixes exprimant avec clarté les différentes relations.

Nos langues modernes, quoi qu'en pense le vulgaire, produits de décomposition, difformes, monstrueux, par suite de transformations grossières, de superfétations bizarres, se sont trop éloignées de la clarté, de l'harmonie, de la richesse de la langue primitive parlée sur le plateau d'Arménie. Jadis, avec les grands travaux de linguistique, on blâmait le latin d'être synthétique, de sous-entendre le pronom, souvent ; de n'avoir pas d'article (2). On ne le fait plus, car sans contredit *veni* est préférable à *je suis venu*. Du reste, *je* se trouve dans *veni* à l'état de suffixe : *ego veni* est un pléonasme. De même l'article *ea, a*, est suffixe dans *rosa*, *is* dans *dominus*. *Ea rosa, is dominus* offrent un sens différent ou sont un pléonasme, figure ayant sa valeur, mais que lorsqu'elle en ne doit pas prodiguer.

La question pour le moment n'est pas là. Il ne faut plus dorénavant qu'un père de famille regrette le temps employé par son fils à l'étude du latin. Si peu avancée qu'ait été cette étude, le jeune homme aura toujours acquis la langue universelle. L'élève de l'école primaire arrivera au même résultat, indirectement, par les étymologies. Le latin est déjà international : il est admis officiellement au télégraphe. Les nomenclatures sont latines ou gréco-latines. On sera toujours forcé d'apprendre le latin en de nombreuses circonstances... Un pas de plus, et son adoption comme langue universelle met d'accord tous les faiseurs de systèmes et du coup délivre nos oreilles de la cacophonie qui, depuis quelque temps, les assiège.

Pardonnez, cher ami, ce petit morceau. Au diable vos cacophonies, mais louange et gloire à vos nobles efforts ! Nulle plus que les espérantistes n'ont fait progresser la question. L'histoire de la civilisation inscrira vos noms en lettres d'or au temple de mémoire.

Les murs des nations s'écroulent en poussière :
Les langues de Babel retrouvent l'unité...
(Lamartine, *La Marseillaise des Nations*, 1838.)

PRINCESSE MAKOKO savon Victor Vaissier Nouveau parfum.

Le BEURRE d'ODOUCAMP est le meilleur beurre de table et de cuisine 13, rue du Bois, 13, Roubaix et dans les dépôts. On porte à domicile Téléphone 604. 45477—1

Chronique Locale

ROUBAIX

NOUS AVONS la douleur d'annoncer la mort de Madame Jean Reboux, née Lucie Demarcq, veuve du fondateur du *Journal de Roubaix*, qui l'avait épousée en secondes noces, et belle-mère de notre directeur actuel M. Alfred Reboux.

Elle était née à Roubaix en 1813 et allait atteindre sa quatre-vingt-onzième année.

Mme Jean Reboux était une femme de grand sens, de grande foi et de grande énergie.

Elle savait l'importance du rôle de la presse à notre époque et comprenant tout le bien que pouvait faire un organe catholique indépendant dans un centre comme celui-ci, elle n'avait pas hésité à mettre tout son avoir personnel dans l'œuvre de son mari.

Cette œuvre, il fallut la faire vivre avec les bénéfices de l'imprimerie, car il n'y eut jamais, pour la soutenir, ni subventions d'un parti ou d'une personnalité quelconque, ni mêmes les indemnités, du reste légitimes, que versent, ailleurs, les Comités politiques aux journaux qui défendent leur cause.

La vaillante femme qui vient de mourir n'eût pourtant jamais une heure de défaillance et elle fut le soutien de son mari dans les luttes incessantes et les déboires qu'il eût à supporter.

Quand, après seize ans, M. et Mme Jean Reboux cédèrent le journal et l'imprimerie à leur fils et beau-fils, ils ne s'étaient pas enrichis et, pendant de très longues années encore, celui-ci dut lutter contre les mêmes difficultés matérielles.

Mme Jean Reboux eût la joie, dans son extrême vieillesse, de voir le grand développement de ce journal qui lui devait en partie son existence.

Elle meurt, comblée d'années, dans cette maison même où nous écrivons ces lignes et à la date anniversaire du jour où, il y a quarante-huit ans, paraissait le premier numéro du *Journal de Roubaix*.

Nous assistons avec une poignante tristesse à la disparition de cette femme que nous entourions tous de notre vénération, à la veille du jubilé de cinquante ans, qu'elle aurait été si heureuse et si fière de célébrer avec nous.

Sa vie a été celle d'une chrétienne irréprochable. Elle a vu venir la mort avec une admirable sérénité et, dans les heures de sa longue et cruelle agonie, on recueillait sur ses lèvres, avec des paroles d'affection pour les siens, la prière fervente d'une âme qui aspire à sa délivrance.

La rédaction du *Journal de Roubaix* offre à son Directeur, à Madame Alfred Reboux et à leur famille, l'hommage de sa sympathie attristée.

LA RÉDACTION.

— Les funérailles de Mme Jean Reboux auront lieu jeudi, 22 juin, à dix heures, en l'église Saint-Martin.

Le projet Vallé et le Tribunal civil de Roubaix-Tourcoing. — M. Vallé, ministre de la justice, projette et modifie. Quels sont ses motifs ? Il n'y a pas lieu, selon nous, de s'en préoccuper ici. Pour réaliser ses projets, il change la constitution des tribunaux. Demandons-nous, en conséquence, si ce ne serait pas le moment, au cas de bon accueil par les Chambres du projet ministériel, de demander et obtenir ce qui nous tient à cœur : un Tribunal civil pour Roubaix-Tourcoing.

Huit cents magistrats vont être mis à pied par le projet et tous les tribunaux d'arrondissement sont maintenus. Ne pourrait-on conserver quelques-uns de ces magistrats et ériger qu'en outre des tribunaux d'arrondissement il y aurait un Tribunal civil de première instance par canton ou réunion de cantons de plus de cent mille habitants ? On ne pourrait plus nous objecter la règle qui paraissait immuable de la constitution générale des tribunaux, puisque le projet Vallé y porte atteinte.

Roubaix-Tourcoing et leurs cantons avec leurs 300.000 habitants travailleurs et affairés méritent bien que la Justice civile et même correctionnelle se mette à leur portée. Ils méritent qu'on ne les oblige pas à courir constamment à Lille par des rues sales, sombres et tortueuses pour aboutir à stationner des heures dans un Palais de Justice trop petit, devant des magistrats trop occupés, dans des salles et couloirs encombrés, dans l'air empesté qui ne se renouvelle que par les effluves du canal de la Basse-Deûle.

Une mystérieuse affaire. — Lundi matin, vers deux heures, des passants trouvaient, à l'angle des rues de l'Avocat et de Blanchemaille, un inconnu étendu sur le pavé sans connaissance. C'était un jeune homme paraissant âgé de 15 à 16 ans, qui portait au sommet du crâne une blessure assez grave.

Transporté au poste de police du premier arrondissement, l'inconnu reçut les soins de M. le docteur Labbe, qui constata une fracture de la boîte cranienne et qui, jugeant l'état du blessé assez grave, le fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Dans la matinée, M. Laché, commissaire de police a ouvert une enquête pour rechercher s'il y avait eu agression, rixe ou simplement accident. Il est parvenu à établir l'identité du malheureux. C'est un ouvrier briquetier, Gérard Doman, âgé de 16 ans, demeurant chez M. Choquelle, au Pont-de-Marcq, au service de qui il travaille. Interrogé, il a déclaré d'abord, ne se souvenir de rien, puis il a dit avoir été attaqué, mais sans donner d'autres détails. Jusqu'à présent, l'enquête n'a pu établir ce qui s'était passé.

LE CONGRÈS DES DÉBITANTS DE BOISSONS A BORDEAUX. — M. Alfred Dazin, président du Syndicat de défense des boissons de Roubaix, qui a assisté au Congrès des débitants de boissons de Bordeaux, nous adresse la lettre suivante qui intéressera bon nombre de nos concitoyens :

Roubaix, le 20 juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de bien préciser l'attitude que j'ai prise au Congrès de la Fédération du commerce de détail des boissons qui a eu lieu à Bordeaux, au sujet de la discussion sur la limitation des débits de boissons. Je n'ai pas plus soutenu les partisans de la liberté absolue que ceux de la limitation du nombre de débits, j'ai combattu les deux partis.

Aux partisans de la liberté absolue, j'ai dit qu'en se montrant intransigeants ils fermaient les yeux à la lumière, qu'ils faisaient leur compte de l'état de l'opinion, des faits, qu'ils étaient responsables des mesures obliques prises depuis sept ans contre le commerce des boissons, dont le but et l'effet ont été de supprimer les débitants par la ruine, qu'il serait bien préférable de reconnaître qu'il y a quelque chose à changer dans la réglementation actuelle des débits de boissons, que cela donnerait le droit aux intéressés de coopérer à l'établissement d'une nouvelle loi, tandis qu'autrement la réforme se ferait sans eux et par conséquent contre eux.

Aux partisans de la limitation, c'est-à-dire de la loi Siegfried-Bérenger, j'ai dit que je ne saurais souscrire à cette proposition qui portait atteinte à la liberté ainsi qu'au droit de propriété, d'autant plus qu'en limitant le nombre des débitants, cela ne aurait que jusqu'au temps où un ministère en quête de popularité, rétablirait la liberté, ce qui causerait deux perturbations ruineuses dans le commerce de détail.

J'ai alors conclu en proposant de donner satisfaction à tous au moyen d'une loi qui mettrait un frein au développement incessant des débits par l'établissement d'une taxe d'ouverture assez élevée payable lors de toute création nouvelle.

J'ai demandé qu'on rétablisse l'obligation de la production du casier judiciaire, qu'on fasse une loi de police sévère sur la tenue des débits de boissons, etc., etc.

Par contre, considérant que l'alcoolisme se développera d'autant plus que les liqueurs consommées seront de moins bonne qualité et que plus les droits seront élevés, plus pour faire honneur à ses affaires le débitant devra acheter des marchandises à bon marché, j'ai demandé qu'on ramène à 180 francs les droits sur l'alcool et que toutes les sommes au-dessus de 30 millions qui rentreraient au Trésor par suite de la réglementation du privilège des bouilleurs de cru soient appliquées jusqu'à concurrence de 15.000.000 au dégrèvement des licences.

L'Etat n'en souffrirait pas, car il y aurait moins de fraude surtout de la part des bouilleurs de cru qui y auraient moins d'intérêt. Je me suis trouvé malheureusement vis-à-vis de délégués qui avaient des mandats de leurs syndicats et qui n'avaient pas le droit de voter contre les décisions qui y avaient été prises ; les partisans de la liberté absolue l'ont donc emporté avec une majorité comportant deux tiers des votes exprimés.

Excusez-moi, Monsieur le Directeur, de cette longue lettre, mais elle était nécessaire car tous ceux qui connaissent les idées que je défends depuis cinq ans et les 1.125 membres du Syndicat de défense des Boissons de Roubaix devaient savoir que je n'avais pas varié et que je suis prêt à continuer la lutte ayant la certitude que le bon sens et la liberté finiront par avoir raison de l'intransigeance et du système tyrannique qu'on nous propose.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, je vous prie, mes remerciements et l'assurance de ma considération distinguée.

A. Dazin.

LES CONCOURS DE DÉCLAMATION, DE DRAME ET DE COMÉDIE DU 14 JUILLET. — Les concours de déclamation, de drame et de comédie auront lieu dans l'ordre suivant, et dans les salles désignées par l'Administration municipale :

1. Salle du Café Pandore, rue Pauvrée, 28, pour la comédie, le drame, à 2, 3, 4 ou 5 personnages, le concours d'honneur et le concours spécial des lauréats des concours d'honneur.

2. Salle de Mme Vve Couteau, rue de la Vigne, 70, pour la division des dames, le concours nouveau des jeunes gens au-dessous de quinze ans, la deuxième et première division d'excellence.

3. Salle Bogaert, place du Rédempteur (au Pile), pour la deuxième et la première division.

En concours spécial, les morceaux imposés seront : 1re Section dramatique : *La Mort de Baudin*, par Francis Guiller ; 2e Section comique : *Les deux Monstres*, par Octave Pradels.

Pour le drame et la comédie, les prix n'étant pas individuels, il est interdit de se faire donner la réplique par des non-concurrents. Les sujets imposés seront à la disposition des concurrents, à partir du samedi 25 juin. Les inscriptions seront reçues jusqu'au lundi 11 juillet, à 6 heures du soir, à la Mairie (bureau de l'Etat-Civil) ou chez M. Delannoy, conseiller municipal, président du Jury, rue Fourcroy, 28, à Roubaix.

UNE RÉUNION DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES. — Le Comité de la Caisse de Ecoles, renouvelé tout dernièrement, s'est réuni, lundi soir, à cinq heures, à la mairie, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

Le Comité a procédé à l'élection de son vice-président. M. Georges Dewitte, délégué du Conseil municipal, a été élu, en remplacement de M. Ch. Junker, démissionnaire. On sait que le maire est président de droit de ce Comité.

On a décidé que le voyage à la mer offert aux enfants des écoles publiques reçus aux examens du certificat d'études aurait lieu le jeudi 21 juillet. Le Comité a ensuite nommé dans son sein quatre commissions qui auront pour but d'inspecter les cantines scolaires.

LA RÉCEPTION DE LA FANFARE CYCLISTE DU NORD-TOURISTE dont nous avons annoncé le succès au concours de Sweveghem-lez-Courtrai, aura lieu ce soir, mardi, à l'Hôtel-de-Ville. Les Sociétés de la ville sont priées de se rendre à sept heures, Place de la Gare, pour accompagner en cortège les vainqueurs de Sweveghem.

— Voici d'ailleurs la note que nous communique à ce sujet la Mairie :

« La Fanfare Cycliste du « Nord-Touriste » ayant » remporté le premier prix à l'unanimité au con» cours des fanfares cyclistes de Sweveghem (Bel» gique), une réception lui sera faite à l'Hôtel-de» Ville mardi à 7 heures et demie du soir.

» A cet effet, les Sociétés subventionnées sont con» voquées à la gare, à 7 heures précises du soir, » d'où le cortège se dirigera vers la Mairie ».

GRÈVE TERMINÉE. — Les 102 ouvriers et ouvrières grévistes de l'atelier de bonneterie de M. Ménard, 99, rue de Tourcoing, ont repris le travail, lundi matin, aux anciennes conditions. Ils avaient quitté l'atelier, mardi soir.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dimanche soir, vers onze heures, M. François Feuillot, contremaître au tissage de M. Glorieux, regagnait, en compagnie de son père, son domicile, rue Ouvier, cité Saint-Jean-Baptiste, à Tourcoing. Arrivés à hauteur de la rue du Luxembourg, ils furent soudain attaqués par trois inconnus. L'un d'eux s'écria : « V'là c'fainéant de contremaître ! » En même temps, il lui assénait sur la tête plusieurs coups d'un instrument contondant, un outil probablement.

Les agresseurs s'enfuirent, leur coup fait. La victime de cette lâche agression portait une plaie contuse au cuir chevelu et avait l'oreille droite sectionnée.

L'enquête ouverte par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, a permis de découvrir celui des trois hommes qui avait frappé. C'est un ouvrier tisserand, Louis Deudon, âgé de 40 ans, demeurant rue de Mouvaux, 23. Il a été écroué.

RÉCOLTES DÉVASTÉES. — Un journalier, Cyr Labbens, âgé de 35 ans, sans domicile fixe, a été, lundi matin, l'objet d'un procès-verbal pour dévastation de récoltes d'une valeur de 50 francs, au préjudice de M. Désiré Vandemeulebrouck, fermier, aux Trois-Ponts.

BICYCLETTE VOLÉE. — Lundi, vers midi, M. Paul Dejonkhère, boucher, rue Pellart, 132, avait déposé sa bicyclette sous la grand'porte de l'habitation de M. Coilliot, entrepreneur, boulevard de Strasbourg. Quand il sortit, il s'aperçut de la disparition de sa machine.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a reçu la plainte de M. Dejonkhère et a ouvert une enquête.

VOL DE PORTE-MONNAIE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, une fille de mauvaise vie, Rosine Dens, âgée de 22 ans, demeurant rue Magenta, 19, ayant accosté deux passants, les a délestés tous deux de leur porte-monnaie qui contenaient, l'un 6 francs et l'autre 7 francs.

Les victimes de ce vol, MM. Henri Decambre et Henri Desplochin, ont déposé une plainte au commissariat de police du 3e arrondissement. Procès-verbal a été dressé à la charge de Rosine Dens.

VIOLENCES LÉGÈRES. — Des procès-verbaux ont été rédigés, dimanche soir, vers onze heures, à Jean-Baptiste et Joseph Fleunagen, tisserands, et Leon Soete, rattacheur, demeurant tous trois rue Thiele, pour violences réciproques.

MENDICITÉ. — Un ouvrier fileur, Arthur Desurmont, âgé de 37 ans, sans domicile fixe, a été arrêté lundi matin, vers onze heures, place Chaptal, sous l'inculpation de mendicité.

AVIS AUX ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. — La direction des Postes et des Télégraphes du Nord nous prie de mettre en garde les abonnés du téléphone contre les agissements d'un individu qui se présente comme attaché à l'Administration de la liste des abonnés et promet, contre versement d'une somme de 5 francs, une inscription supplémentaire à la liste professionnelle. Le concessionnaire actuel de la liste a déclaré ne pas avoir de représentant.

A la **Librairie du « Journal de Roubaix »**, 71, *Grande Rue, Roubaix*, assortiment **Porte-Mines** argent et fantaisie. **Porte-Crayons** pour écoliers. **Crayons** de toutes marques pour bureaux et pour tissus. **Porte-plumes réservoirs.** Choix complet de **Papier à lettre** et **Cartes de correspondances.** 57293

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers vitriers de M. Paul Delcourt-Dedique, entrepreneur, Achille Terlynck, 26 ans, rue du Moulin, s'est blessé au poignet droit pendant son travail. Huit jours de repos. Docteur Bantigny.

— Un tisserand de Mme Vve Réquillart-Roussel et fils, fabricants, Désiré Prinos, 23 ans, rue des Longues-Haies, cour Legrand, a eu le médius droit écrasé entre l'échasse et le temple de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Diepa.

— A la filature de MM. Dillies frères et Catteau, un rattacheur, Edouard Vankeymeulen, 20, a été blessé à l'index gauche, par les organes de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Bèle.

Les porteurs d'**Obligations Panama** de n'importe quelle série ont intérêt à s'adresser au plus tôt au **Comptoir de Change de Roubaix-Tourcoing, 6, rue de la Cure, à Roubaix et 10, place de la République, à Tourcoing**, qui les renseignera sur les répartitions à toucher et qui se charge des formalités à remplir, aux meilleures conditions.

Ordres de Bourse au Comptant et à Terme. — Coupons. — Emissions. — Echanges. — Renouvellements. — Renseignements. — Achats et Ventes à Forfait. — Titres contre espèces. 58916

Le PHARMACIEN F. GERRETH, 15, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, informe sa clientèle qu'il vient de s'adjoindre comme aide un *ancien interne des hôpitaux de PARIS*, 1er gérant de pharmacies à *Paris* et à *Londres*. — *English spoken.* 59296

EN VENTE à la Librairie du *Journal de Roubaix* :

Revions à la Nature, par Mme Emile Segard, opuscule contenant des préceptes d'hygiène utiles à ceux qui souffrent. Prix : 2 fr. 59178

Quo Vadis. — Nouvelle édition illustrée de nombreuses gravures d'un véritable cachet artistique, en vente à la Librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 3 fr. 50. 55418d

WASQUEHAL

M. L'ABBÉ MAES, curé de Wasquehal, est nommé curé de la paroisse Saint-Michel, à Lille.

LANNOY

HEM

UNE SCÈNE DE SAUVAGERIE. — *Un homme blessé d'un coup de pelle.* — Lundi matin, vers onze heures et demie, les nommés Désiré Van Pouque, 33 ans, et Cyrille Creteur, 26 ans, tous deux Belges, ouvriers briquetiers au four continu de M. Briest, hameau du Bas-Vinage, ayant bu plus que de raison, se trouvaient seuls dans le baraquement qui leur sert de logis, quand, pour des motifs futiles, une discussion éclata entre eux. Van Pouque s'empara tout à coup d'un gourdin et en frappa son compatriote au bras. Non satisfait de cet acte de brutalité, il se saisit d'une pelle de maçon et en porta un coup sur la tête de Créteur avec une telle violence que le malheureux s'affaissa sur le sol en poussant un cri qui fut heureusement entendu par les autres ouvriers ; ceux-ci accoururent aussitôt à son secours, pendant que Jean Van Pouque prenait la fuite.

Comme le blessé perdait beaucoup de sang, on s'enquit immédiatement d'un médecin. M. le docteur Dubar, de Roubaix, a constaté une blessure de 10 centimètres environ au sommet de la tête, mais n'intéressant que le cuir chevelu ; sauf complications, la guérison ne sera qu'une question de jours.

Créteur, qui est très affaibli par suite d'une abondante hémorragie, a été conduit en voiture dans l'après-midi, chez son frère à Mouscron.

On croit Van Pouque réfugié en Belgique. Une enquête est ouverte.

LYS

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira jeudi prochain, 23 juin, à six heures du soir. Ordre du jour : Session budgétaire ; comptes administratifs 1903 ; budgets 1904 et 1905.

LEERS

LE PATRONAGE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE fêtait dimanche son patron. Dans le courant de l'après-midi, divers jeux ont été organisés et M. Haspel a procédé avec succès au lancement de quelques ballons. Pendant cette opération, M. Tibaughien, dit Coton, l'aéronaute tourquennois, qui assistait M. Haspel, s'est fait des brûlures peu graves aux mains.

A six heures et demie, un salut solennel a été chanté par les jeunes gens du patronage. Leur exécution a été parfaite. Une nombreuse assistance se pressait dans l'église. M. le curé a donné le sermon de circonstance.

Après le salut, a eu lieu au patronage un banquet très animé, empreint jusqu'à la fin de la plus franche camaraderie.

ASCQ

LA FÊTE SCOLAIRE a été célébrée avec beaucoup d'entrain. A trois heures et demie, les élèves, garçons et filles, ont quitté leurs écoles respectives et au chant de la *Marseillaise* se sont rendus sur la place et de là au siège de la *Jeune France*. Un concert des plus animés a eu lieu ensuite. La municipalité, les membres de la *Jeune France*, les fonctionnaires publics y assistaient. Au cours de la fête, une distribution de gâteaux a été faite aux élèves et anciens élèves. Une quête au profit des pauvres a produit une somme de 17 francs. A l'issue de la soirée, M. le Directeur de l'école a remercié la Municipalité de son subside et les souscripteurs de leur bienveillant concours. L'assistance s'est séparée aux cris de : « Vive la France ! Vive la République ! » et au chant de la *Marseillaise*.

MOUFLERS

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira jeudi soir, à huit heures, à l'école des garçons. Ordre du jour : Déraisement de l'ancien cimetière ; questions diverses.

LA DUCASSE qui avait attiré dimanche et lundi de nombreux promeneurs, a obtenu un plein succès. Durant ces deux jours, une grande animation a régné dans la commune.

CYSOING

DANS LES DOUANES. — Lundi après-midi, M. Bary, inspecteur des douanes à Lille, a visité les brigades de Cysoing. M. l'Inspecteur est reparti pour Lille par le train de 4 h. 21.

PIANOS COUSART *Ex-accordeur de la Maison PLEYEL* 8, rue du Vieil-Abreuvoir 45079

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée. 6

ALBUMS POUR CARTES POSTALES

Rappelons que la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente deux modèles d'albums pour cartes postales, à des conditions très avantageuses.
Albums pour 1.000 cartes..... 9 fr. 95
Albums pour 500 cartes..... 5 fr. 95
Albums pour 300 cartes..... 4 fr. 75
Pour les débutants, albums 100 cartes, 1 fr. 25
57986

RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS

Des récompenses honorifiques sont accordées aux instituteurs et institutrices de notre circonscription dont les noms suivent, qui ont rendu des services aux sociétés de secours mutuels scolaires :

Lettres de félicitations. — MM. Bernard, à Wattrelos ; Brame, à Ascq ; Mlle Burelle, à Wasquehal ; MM. Cuvilliez, à Roubaix ; Huberland, à Tourcoing ; Pluvinage, à Tourcoing ; Verchain, à Tourcoing.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses ? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux !

Comment voulez-vous que le public le sache, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

MÉDECINS ET SAGES-FEMMES RÉCOMPENSÉS

Les récompenses suivantes ont été accordées aux médecins et sages-femm